



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX  
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

-----  
*Installations, Ouvrages, Travaux et Activités  
soumis à autorisation ou à déclaration au titre  
des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement*

-----  
Dossier suivi par : Mme OUDJEDI-HAKOUN/Mme HERBAUT  
Tél : 04 84 35 42 63 Fax : 04 84 35 42 00  
Dossier n°6-2015 CE

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION  
PORTANT CHANGEMENT DE  
BÉNÉFICIAIRE**

**RÉCÉPISSÉ est donné à la :**

**Société URBA 39  
Le Latitude Nord  
770, avenue Alfred Sauby  
CS 70031  
34473 PEROLS Cedex**

de sa déclaration écrite en date du 13 janvier 2015

faisant connaître qu'elle est l'actuelle bénéficiaire du récépissé de déclaration n°135-2010 ED délivré le 25 octobre 2010 la Société NEO TERAGRICOL SARL concernant le projet de serres agricoles photovoltaïque situé sur le territoire de la commune de Lamanon.

Les dispositions du récépissé n°135-2010 ED du 25 octobre 2010 demeurent inchangées et doivent être strictement respectées.

Reçu le récépissé :

Le déclarant

Marseille, le **21 JAN. 2015**  
Pour le Préfet  
La Directrice des collectivités locales  
de l'utilité publique et de l'environnement

Annie BÉNÉTREAU

L'attention du déclarant est particulièrement appelée sur les dispositions réglementaires suivantes :

Tout transfert d'une installation, d'un ouvrage, d'une activité soumise aux dispositions des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, sur un autre emplacement, toute transformation dans les lieux, dans la nature de l'opération, toute extension de l'exploitation entraînant une modification notable des conditions imposées par l'arrêté d'autorisation où les termes de la déclaration, nécessitent soit une demande d'autorisation complémentaire, soit une déclaration nouvelle qui doit être faite préalablement aux changements projetés. Cette demande et cette déclaration sont soumises aux mêmes formalités que la demande et la déclaration primitive.

### **DESTINATAIRES**

Monsieur le représentant de la Société URBA 39

*- En le priant de conserver un exemplaire du présent récépissé et de renvoyer l'accusé de réception ci-joint à mes services dûment daté et signé*

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

*- Aux fins utiles, chacun en ce qui le concerne*

Monsieur le Maire de la commune de Lamanon

*- Pour information et affichage pendant une durée minimum d'un mois*